

# COMPTE RENDU

## RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de Monclar, convoqué le 04/04/2025, s'est réuni en Mairie le 14/04/2025 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Dominique BOUISSIERE, Maire.

Présents : Mmes CATHERINE. MARTINET. Mrs BOUISSIERE. CAGNATI. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. STUYK. TOURON. VIDAL.

Absents Excusés : Mme BERNARD a donné pouvoir à M. VIDAL.  
Mme BRULANT a donné pouvoir à Mme CATHERINE.

Absent : Mr BIASI.

Secrétaire de séance : Mme CATHERINE.

M. le Maire s'assure que tous les conseillers ont bien reçu le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal.

Aucune observation n'est faite. M. le Maire passe à l'ordre du jour.

### Compte Financier Unique 2024 (CFU)

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

#### Régie Transport Scolaire :

M. JUGIE donne lecture du compte financier unique 2024 de la Régie Transport Scolaire dressé par M. le Maire, le résultat fait apparaître un excédent de clôture de 9 797.03€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, **Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote** (pour 11-contre 0-abstention 0), approuve le Compte Financier Unique 2024 de la Régie Transport Scolaire.

#### Commune :

M. JUGIE donne lecture du compte financier unique 2024 dressé par M. le Maire, le résultat fait apparaître un excédent de clôture de 300 797.46 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, **Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote** (pour 11-contre 0-abstention 0), approuve le Compte Financier Unique 2024 de la Commune.

### Budget Primitif 2025

#### Régie Transport Scolaire :

M. le Maire soumet au conseil municipal un projet du budget 2025 de la régie transport scolaire proposé par la commission des finances.

Le budget s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 4 797 €.

Section d'investissement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 5 000 €.

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 :**

M. le Maire soumet au vote les taux d'imposition des taxes directes locales.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de maintenir pour l'année 2025 le taux des taxes directes locales inscrit sur l'état de notification des taux d'imposition à savoir :

Taxe Foncière (bâti)	40.50 %
Taxe Foncière (non bâti)	68.33 %
Taxe Habitation	13.39 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	19.27 %

D'où un produit fiscal attendu de 465 372 €.

**Budget Primitif 2024 de la Commune :**

M. le Maire soumet à l'assemblée l'élaboration du budget 2025 de la commune, établie par la commission des finances.

Le budget se présente comme suit

Section de fonctionnement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 205 000 €.

Section d'investissement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 236 242 €.

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les programmes proposés à l'inscription budgétaire section investissement pour 2025 sont les suivants :

- ❖ Bâtiments communaux,
- ❖ Acquisition Matériel (chaises, tables, PC portables Ecole, Outillage),
- ❖ Participation Financière « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat »,
- ❖ Aménagement cimetière de Prélats,
- ❖ Travaux Eglise,
- ❖ Etude agencement et aménagement terrains de Glory.

**Eclairage Public (Horaires de coupure) :**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal avait voté l'extinction de l'éclairage public de Minuit à 6h.

M. le Maire fait part d'une nouvelle demande, à savoir une coupure de l'éclairage public de 22h à 6h.

Après débat, le conseil municipal valide cette proposition à la majorité.

### **Rétrocession concession cimetièrè :**

M. le Maire expose au conseil municipal la demande présentée par M. et Mme SIGAUD Jean-Claude concernant la concession funéraire qu'ils ont acquise en 2018. Ils déclarent vouloir la rétrocéder à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté.

La concession n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant vide de toute sépulture, la rétrocession peut s'effectuer contre le remboursement d'une partie payée par le titulaire de la concession et ce en fonction de la durée déjà écoulee.

Le conseil municipal autorise la rétrocession et le remboursement dans les conditions susdites.

### **Informations diverses :**

Cantine : M. le Maire informe l'assemblée qu'actuellement il est demandé un certificat médical pour justifier de l'exonération des frais de repas or il n'existe pas de textes législatifs ou réglementaires fondant la nécessité d'un certificat médical pour absence à la cantine scolaire en dehors des cas de maladies contagieuses.

Afin de limiter le nombre de repas non facturés aux familles pour absence et de ce fait limiter le déficit de la cantine, M. le Maire demande au conseil municipal de réfléchir à une solution.

Le conseil municipal décide de ne plus demander de certificat médical et la mise en place d'un délai de carence de 3 jours. Ces nouvelles dispositions s'appliqueront à partir du 1<sup>er</sup> mai 2025.

Scolarisation hors commune : M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande de parents qui souhaitent scolariser leur enfant à l'école de Castelmoron. M. le Maire explique que l'inscription dans une autre commune sous-entend participation financière (environ 700 €/élève) et baisse de l'effectif de l'école de Monclar. Le conseil municipal émet un avis défavorable.

Bibliothèque : M. le Maire informe que Maryvonne DECOURTY cessera de s'occuper de la bibliothèque à la fin de l'année 2025 pour un repos bien mérité.

Le conseil municipal invite toutes les personnes intéressées pour rejoindre l'équipe de bénévoles qui animent la bibliothèque à venir se présenter en Mairie.

Pigeons : M. le Maire informe de l'intervention de l'entreprise MC NUISIBLES qui a procédé au nettoyage des marches en pierres donnant accès au premier plancher du clocher avec évacuation des fientes, à la fermeture des meurtrières donnant accès aux pigeons dans cette partie de la tour. Coût de l'opération : 1 584 €.

Cependant il reste encore à débarrasser et nettoyer la salle qui dessert l'accès au clocher. Alain Piqué et René Cagnati se sont proposés pour effectuer cette tâche. Le conseil municipal les remercie pour cette initiative et mettra le matériel « mairie » nécessaire à disposition.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.